

Affaire suivie par : Julia MARTRET
Tél. : 03 26 70 81 92
Mèl. : ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr

Réf. :2023-06

**Demande d'autorisation environnementale
concernant le projet d'installation d'un banc d'animation groupe
motopropulseur au sein du camp militaire de Mourmelon-le-Grand présentée
par la Société NEXTER SYSTEMS**

RAPPORT FIN DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

1-Historique :

L'entreprise NEXTER SYSTEMS a déposé le 26 juillet 2022 à l'inspection des installations classées du Ministère des Armées, Contrôle général des armées, Groupe des inspections spécialisées, une demande d'autorisation environnementale relative au projet d'installation d'un banc d'animation groupe motopropulseur au sein du camp militaire de Mourmelon-le-Grand.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale a été jugé complet le 17 février 2023.

Après analyse du dossier par l'inspection des installations classées du Ministère des Armées, Contrôle général des armées, Groupe des inspections spécialisées, le dossier de demande a été jugé complet et régulier. Celui-ci comporte l'ensemble des éléments pour en permettre l'examen.

S'agissant d'une demande d'autorisation avec étude d'incidence, l'avis de l'autorité environnementale n'est pas requis.

Conformément aux dispositions du Code de l'environnement, une annonce est parue dans les journaux d'annonces légales, l'Union le lundi 27 mars 2023 et La Marne Agricole le vendredi 31 mars 2023.

En application des dispositions du Code de l'environnement et notamment les articles L.123-19 et suivants, R.123-8 et R.123-46, une participation du public par voie électronique a été ouverte du lundi 17 avril 2023 au vendredi 19 mai 2023 inclus, sur la demande présentée par la société Entreprise NEXTER SYSTEMS, dont le siège social est situé 34 Boulevard de Valmy - 42328 Roanne, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'installation d'un banc d'animation groupe motopropulseur au sein du camp militaire de Mourmelon-le-Grand.

2 Modalités de la consultation :

Le dossier comprenant la description du projet, la localisation, l'étude d'incidence, l'étude de dangers, les plans, la capacité et les garanties financières a été mis à disposition du public pour consultation, les observations et propositions du public pouvaient être déposées sur le site internet des services de l'Etat à l'adresse suivante : <https://www.marne.gouv.fr>.

Le dossier de consultation pouvait également être, à la demande, mis à disposition du public sur support papier à l'adresse suivante : DDT 51 – Service Eau, Environnement et Préservation des Ressources – Cellule procédures environnementales – 40 boulevard Anatole France – 51 000 Châlons-en-Champagne.

Pendant toute la durée de la participation au public, le public a pu adresser ses observations ou questions à l'adresse mail suivante : ddt-participations-public@marne.gouv.fr ou sous format papier à : DDT 51 – Service Eau, Environnement et Préservation des Ressources – Cellule procédures environnementales – 40 boulevard Anatole France – CS 60 554 – 51037 Châlons-en-Champagne Cedex durant toute la durée de la consultation soit du lundi 13 décembre 2021 au mardi 11 janvier 2022.

6- Observation du public :

Pendant la durée de la consultation du public par voie électronique du lundi 17 avril 2023 au vendredi 19 mai 2023 inclus, la Direction départementale des territoires de la Marne n'a recueilli aucune observation.

Châlons-en-Champagne, le **12 JUIN 2023**


Le Directeur départemental des territoires

Sylvestre DELCAMBRE